

Etre adhérent, membre d'honneur, apporteur d'affaires ou prestataire "Ciné Zooms / ACR"

C'est aimer le Cinéma

Adhérer à notre concept et à nos actions

Respecter toutes les clauses de ce règlement intérieur.

Etre nos meilleurs porte-parole

- **Le statut d'adhérent** permet de soutenir et de souligner le travail effectué par les permanents de cette structure avec les professionnels du cinéma. L'adhérent paie une cotisation annuelle pour Le Club Ciné Zooms, donnant certains avantages spécifiés sur la fiche d'adhésion en ligne sur www.cine-zoom.com. Il permet de participer et d'approuver les avantages acquis et ceux à venir, ainsi que les décisions prises en commun par le bureau et les adhérents présents.
- **Le statut d'apporteur d'affaires ou (et) de prestataire**, ainsi que **le statut de Membre d'Honneur** (exempt de cotisation) fait l'objet d'un engagement moral, signé, de soutien ou de contrat avec Ciné Zooms.

C'est aussi : soutenir les créations et les activités de l'association

- - En utilisant l'outil principal de communication pour toutes les activités du Club, dont le journalisme : qui a donné la reconnaissance de l'association par les professionnels du milieu cinématographique. Le site Internet www.cine-zoom.com est destiné aux adhérents depuis sa création en 2000, mais aussi au plus large public. C'est la vitrine de toutes nos activités. Le site Internet est géré par notre association, qui se développe dans le monde de la presse et des particuliers.
- - **CinéMaForma** : Les formations sur les métiers du cinéma, ouverts à tous (de 7 à 77 ans !), pour les adhérents, les particuliers, les privés et les institutions, les scolaires, etc. **Les Ateliers initiatiques et de Pratiques Artistiques** et les films réalisés dans le cadre des stages sont organisés à des dates définies afin de faire un film court avec GC Production. Ces réalisations ont la possibilité d'être vues et d'être également en compétition dans certains festivals nationaux (un règlement spécifique a été mis en place pour nos stages et ateliers, que chaque stagiaire adhérent ou non, doit signer).
- - Avec **les invitations** distribuées par nos partenaires Cinémas, aux **avant-premières** : avantages de l'association, attribuée par un roulement parmi les membres. Les adhérents actifs et les simples adhérents sont prioritaires sur les internautes, pour les places disponibles. L'adhésion ne donne pas accès à toutes les avant-premières organisées par notre association et ses partenaires. L'adhésion est conçue pour donner aux amoureux du cinéma un accès privilégié au cinéma, à travers des réductions et des offres spéciales (un fauteuil pour deux) dans certaines salles partenaires. Le respect du règlement spécifique aux avant-premières et des conditions des salles pour accéder aux tarifs réduits fait partie intégrante de l'adhésion. Dans le cas contraire une réduction des accès aux invitations sera effectuée. Le respect des engagements avec nos partenaires fait partie de la reconnaissance de l'association par les professionnels du cinéma. Des places pour les films à l'affiche sont distribuées sur demande régulièrement.

On ne va pas aux avant-premières, sous un nom d'emprunt.

- - Le **Festival International des Prix du Public**, la manifestation phare de notre association. Un concept unique pour une Compétition et des Prix remis chaque année à des personnalités du monde du cinéma. Le FIPP est nécessaire car c'est un lien direct entre l'association, les adhérents, le public et les professionnels du cinéma. **En attente de reprise.**
- **Les Expositions** et toutes nos initiatives qui nous permettent de montrer dans certaines manifestations publiques, notre patrimoine (affiches, photos, etc.) et savoir faire, pour faire connaître nos activités.

Association loi 1901 à but non lucratif

Pour la défense, la promotion, la création cinématographique et pour l'aide à l'Agence Ciné-Reportages.

Participation, Action et Consultation au sein de "Ciné Zooms / ACR"

- **Consulter** les statuts de l'association sur simple demande
- **Demander** à voir les comptes de l'association sur simple demande.
- Etre **simple adhérent** et bénéficier simplement des avantages et des activités proposées.
- **Donner son avis** faire des propositions à n'importe quel moment, en participant aux réunions et aux Assemblées Générales de l'association. Toutes décisions définitives, sur les avis et propositions sur l'association sont prises par les dirigeants et le bureau de Ciné Zooms.
- **Véhiculer une image positive** de l'association auprès de tierces personnes, qui pourraient être d'éventuels adhérents, partenaires ou commanditaires. Une tenue correcte, est exigée, pour participer aux activités de l'association. **Un adhérent est un représentant de Ciné Zooms / ACR.**
- Devenir **adhérent actif permanent**, dans un secteur de l'association, c'est choisir pour un adhérent de mettre son savoir faire et ses compétences au service de l'association. La nomination en tant qu'adhérent actif permanent est validée après l'approbation du bureau et de ses dirigeants. Ciné Zooms / ACR pourra être le formateur de vos envies. Au bout d'un an, vous aurez le statut de membre Hyper actif.
- Devenir **adhérent actif ponctuel**, dans un secteur de l'association, c'est choisir pour un adhérent de mettre ponctuellement son savoir faire et ses compétences au service de l'association pour une action ou une manifestation bien précise en fonction des envies de chacun. La nomination en tant qu'adhérent actif ponctuel est validée après l'approbation du bureau et de ses dirigeants,

- Tout adhérent actif prenant une responsabilité, doit tenir ses engagements. Une période d'essai est mise en place par le bureau. Plusieurs secteurs d'activités doivent être maintenus en même temps. L'acceptation d'une responsabilité et l'engagement à tenir, tient compte des plannings mis en place et du travail à réaliser, pour le bien de l'association et son évolution, pour son sérieux et sa qualité des prestations fournies.

ÊTRE ACTIF, C'EST COMMENCER UN TRAVAIL ET LE FINIR !

- Tout manquement à ce règlement intérieur est passible d'exclusion, sur décision du bureau et après étude des faits. Une exclusion peut être prononcée pour toute faute considérée comme grave et nuisible.

- Ciné Zooms / ACR se réserve le droit d'interrompre ou de cesser ses activités, ou bien une partie de celles-ci, de suspendre ou de supprimer les avantages acquis, sans aucun préavis.

Aucune cotisation ne sera remboursée, dans tous les cas.

Le règlement intérieur est fait pour le bien de tous. Son respect est essentiel : tant pour les dirigeants que pour les autres adhérents. L'association travaille pour communiquer la passion du 7^{ème} Art qui est la sienne au plus grand nombre, grâce à ses diverses activités reconnues. L'association est un regroupement d'hommes et de femmes ouverts sur les autres et sur ce que véhicule la Culture Cinématographique et Artistique, que nous défendons, ainsi que les autres Arts. C'est l'amour du Cinéma et les envies de chacun (mis en commun), qui réunit tous les membres de l'association.

- **En tant qu'adhérent, je m'intéresse aux activités proposées et je ferais de mon mieux pour soutenir et être présent aux manifestations organisées par Ciné Zooms / ACR.**

- La signature du présent règlement engage également une clause de confidentialité pour les membres actifs en possession de divers documents de Ciné Zooms / ACR. Aucune vente, non autorisée par ses dirigeants ne peut être pratiquée avec les produits de Ciné Zooms / ACR.

Je soussigné ----- accepte ce Règlement Intérieur.

Le Président
Gérard Chargé

L'adhérent

Association loi 1901 à but non lucratif

Pour la défense, la promotion, la création cinématographique et pour l'aide à l'Agence Ciné-Reportages.